# DEFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES IOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 145

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les nonmembres : 7 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Décembre 1974

Nous informons nos fidèles abonnés que la dureté des temps nous oblige à élever le prix annuel de l'abonnement de 7 à 8 francs dès 1975.

## Susceptible

Cet adjectif, à part son sens absolu (facile à offenser), signifie: qui peut recevoir certaines qualités, certaines modifications: « Il y a un tour à donner à tout, même aux choses qui en paraissent le moins susceptibles » (Montesquieu).

Il ne faut pas, selon Littré, confondre « susceptible » et « capable ». On est susceptible de recevoir, d'éprouver, de subir; mais on est capable de donner ou de faire. Si l'on admet que le mot a seulement un sens passif, on ne devrait pas dire, par exemple: des documents susceptibles de renseigner le public; des hommes susceptibles de se livrer à la violence. Dans le premier cas, il faudrait « propres à », dans le second « capables de »...

(Défense du français, No 145, décembre 1974)

#### « Software »

Cet américanisme désigne l'ensemble des programmes, procédés et règles (éventuellement de la documentation) relatifs au traitement par ordinateur de l'information.

La IVe Biennale de la langue française avait proposé « programmerie » comme équivalent.

Un arrêté ministériel a prescrit « logiciel » (n. masc.), et pour *hardware* (littéralement : quincaillerie ; ensemble des éléments physiques pour les traitements de l'information), « matériel ».

(Défense du français, No 145, décembre 1974)

## Noms de rues

Nombre de municipalités romandes paraissent ignorer une règle fondamentale en la matière : quand le nom d'un personnage qu'on donne à une rue est précédé d'un titre, la préposition « du » ou « de » est de rigueur :

Rue Henri-Guisan — mais: rue du Général-Guisan. Non pas « rue Général-Dufour » (comme on dit à Genève!), mais: rue du Général-Dufour. Non pas « rue Abbé Boyet », mais: rue de l'Abbé Boyet.

S'il s'agit d'un médecin : rue du Dr Untel (et non pas « rue Dr Untel »).

### Susceptible (Suite)

Grevisse remarque que « susceptible » et « capable » sont des doublets, parce qu'issus tous deux du latin *capere* (prendre); que Littré lui-même s'est oublié à écrire (au mot « couleur ») : « ... la couleur qui est *susceptible* d'exhausser le ton d'une autre couleur » ; et que les meilleurs auteurs ont donné au mot un sens actif.

Il y a là une évolution probablement irrémédiable. Mais rien n'empêche, pour peu qu'on soit sensible aux nuances de notre langue, de garder à « susceptible » son sens passif. S'il ne peut être remplacé par « capable », « propre », « apte », etc., on peut recourir à un autre adjectif, ou à un verbe au conditionnel : toutes les personnes désireuses de s'inscrire... toutes les personnes qui voudraient adhérer...

(Défense du français, No 145, décembre 1974)

#### « Conjoint » (communiqué)

En juin, dans la page économique d'un quotidien : « Le communiqué *conjoint* de la FTMH et de l'ASM notait, laconiquement, que les tractations « ont abouti à des résultats »...

« Conjoint » adjectif signifie : joint avec, intimement uni.

Parler d'un « communiqué conjoint » (avec quoi ?) n'a pas de sens. Un texte rédigé de concert par deux négociateurs est un communiqué commun.

(Défense du français, No 145, décembre 1974)

#### Au cas où...

Dans une proposition conditionnelle introduite par « au cas où » (pour le cas, dans le cas...), le verbe est au conditionnel : au cas où il viendrait...

Voici deux exemples d'inobservation de cette règle: « Vingt cantons préfèrent, pour le cas où cette disposition est maintenue, que le domicile du conseiller fédéral soit déterminant plutôt que le lieu d'origine » (ATS) — « Cette élection présidentielle ne résoudrait le conflit entre l'Assemblée et le président que dans le cas où un candidat soutenu par la gauche était envoyé à l'Elysée. »

Introduites par « si », ces deux formes verbales seraient justes. Mais en l'espèce il fallait écrire, dans les deux cas, « serait »

(Défense du français, No 145, décembre 1974)